

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 14
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

DÉLIBÉRATION n° B2020/037

L'an deux mille vingt et le neuf mars à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Alain PIASER, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE, Catherine CORREGE, Elisabeth DUCUING, Suzanne SIMOIS, Jean-Claude CLARENS, Joël DEVAUD, Michel SICARD, Roger LACOME, Laurent LAGES, Jean-Paul COMPAGNET

Absents et excusés : Fabienne ROYO, Monique MARTIN, Jean-Pierre CABOS, François DABEZIES, Nathalie SALCUNI, Bruno FOURCADE

Objet : Subvention MNE 65

La CCPL, dans le cadre de sa politique en direction du Développement Durable, met en place des actions en faveur du développement durable et de l'environnement à destination des publics scolaires (classes des écoles primaires), des citoyens et des élus du territoire. La MNE 65 a pour objet la sensibilisation, l'initiation, la formation, l'information, la recherche et l'accompagnement dans le domaine de l'environnement et du développement durable, la réunion de personnes, physiques ou morales, de collectivités territoriales, nationales ou internationales, concernées, directement ou indirectement, par l'environnement.

En 2019, la CCPL et la MNE65 ont signé une convention cadre pour porter conjointement des actions mettant en synergie les acteurs du territoire des actions d'intérêt général de sensibilisation et d'information pour accompagner le territoire de la CCPL en cohérence avec les orientations des politiques environnementales, économiques et agricoles et selon un projet d'actions répondant au projet associatif de la MNE 65. Le programme 2019 a porté sur trois thématiques :

THÉMATIQUE ALIMENTATION DURABLE

En direction des jeunes

- Sensibilisation et accompagnement auprès du personnel de cantine, des responsables de cantine, de cuisine pour un temps repas festif et convivial.
- Animations scolaires : Classes goût

En direction des adultes

- Participation à une manifestation : fête de la Tourte à Galan

THEMATIQUE ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

En direction des jeunes

- Animations scolaires : interventions effectuées, depuis 2014, autour du paysage, de la découverte de la faune et de la flore (insectes, oiseaux plantes mal aimées, arbres de la haie,), des milieux naturels (tourbières, zones humides...),... via des ateliers de quatre demi-journées par école.
- Animations en direction des jeunes des ALAE CLSH (Capvern, Lannemezan, La Barthe) pour faire vivre des temps de découverte et d'observations de la nature, ateliers à base de matériaux naturels sur le site de la MNE 65.

En direction des adultes

- Organisation de 2 sorties tourbières sur le site de la tourbière de Clarens le Samedi après-midi pour découvrir le fonctionnement d'une tourbière et sa biodiversité.
- Création de circuits touristiques (1 à 2) autour des arbres remarquables ou significatifs pour valoriser le patrimoine du territoire.
- Réunir les acteurs de l'environnement pour créer une dynamique sur le territoire. 1^{ère} étape : état des lieux

THEMATIQUE ÉCONOMIE ET SANTÉ ENVIRONNEMENT

- Création de produits touristiques en lien avec le patrimoine naturel de la CCPL : dans la continuité des propositions pour adultes, en lien avec les arbres remarquables, les tourbières, ... en co-construction avec l'Office de Tourisme Cœur des Pyrénées pour enrichir le plan de propositions touristiques de la CCPL.

Un bilan a été produit et présenté aux membres du bureau. Il est donc proposé d'autoriser le Président à verser la subvention d'un montant de 3 340 € à la MNE 65 (article 6574 - PR ENV), de reconduire ce partenariat avec la MNE 65 en 2020 sur la base du plan d'actions produit par la MNE, validé par la commission développement durable et présenté par Monsieur le Président, de prévoir le versement en contrepartie de la réalisation du plan d'actions 2020 d'une subvention de 3500 € à MNE (article 6574 - PR ENV), d'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2020.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- de verser une subvention d'un montant de 3 340 € à la MNE 65 (article 6574 - PR ENV) pour les actions réalisées au titre de la convention cadre 2019,
- de reconduire ce partenariat avec la MNE 65 en 2020 sur la base du plan d'actions présenté par Monsieur le Président, et de l'autoriser à signer la convention cadre correspondante,
- d'autoriser Monsieur le Président à verser une subvention d'un montant de 3500 € à MNE dès réalisation du plan d'actions inscrit dans la convention cadre 2020,
- d'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2020.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 17 MARS 2020

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20200309-2020-037B-DE
Date de télétransmission : 17/03/2020
Date de réception préfecture : 37/03/2020



Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20200309-2020-037B-DE
Date de télétransmission : 17/03/2020
Date de réception préfecture : 17/03/2020